



RÉSEAU SANTÉ
DE LA SARINE

Plan financier 2026 - 2030

Commentaires

Villars-sur-Glâne, le 17 octobre 2025

1 Table des matières

2	Eléments statistiques connus	2
2.1.	Evolution de la populations résidente du district de plus de 80 ans entre 2010 et 2040.....	3
2.2.	Planification cantonale pour le district de la Sarine	3
2.3.	Conséquences de la planification cantonale dans l'offre du district jusqu'en 2035	4
	Scénario cantonal diminuant les résidents RAI 0-6 de 30 % en 2040	4
2.4.	Evolution des heures facturées par le Service des aides et soins à domicile du district entre 2020 à 2025.....	5
a.	Planification du district sur la base des chiffres 2025.....	5
3	Compte de résultats	6
3.1	Evolution des participations communales.....	8
3.1.1	Evolution des participations communales 2016 – 2026	8
3.1.2	Evolution des participations communales 2026-2030	10
3.2	Evolution des équivalents temps plein (EPT) depuis la création du Réseau.....	13
4	Investissements	14
5	Conclusions	15



Préambule

Le plan financier est une représentation chiffrée des effets induits par la réalisation d'un programme des investissements ainsi qu'un instrument de gestion transparent qui reflète la situation existante et projette l'avenir à moyen terme.

Le Réseau santé de la Sarine a une seule comptabilité avec un seul bilan. Il intègre les services suivants :

- Services transversaux :
 - ⇒ Direction générale
 - ⇒ Finances
 - ⇒ Ressources humaines, formation et communication
 - ⇒ Affaires juridiques et administration
 - ⇒ Systèmes d'informatique et des télécommunications
 - ⇒ Maintenance et véhicules
- Bataillon Sarine (nouveau service dès le 1^{er} janvier 2023)
- Home médicalisé de la Sarine (HMS) comprenant le Foyer de Jour et la Rose d'Automne
- Service d'aide et de soins à domicile (SASDS)
- Service d'Ambulances (SAS)
- Centre de coordination (CC)
- PassePartout Sarine
- Commission des indemnités forfaitaires (CIF)
- Commission des établissements médico-sociaux (CODEMS)

La rubrique comptable « ordre et sécurité publics, défense » a été créée pour permettre d'intégrer le nouveau service Bataillon Sarine. Ce service enregistre l'ensemble des charges et des produits en lien avec la défense incendie des communes du district de la Sarine.

Le « service » PassePartout Sarine enregistre la mise à disposition du personnel du Réseau pour la gestion de la centrale téléphonique. Le PassePartout Sarine est une fondation indépendante du RSS.

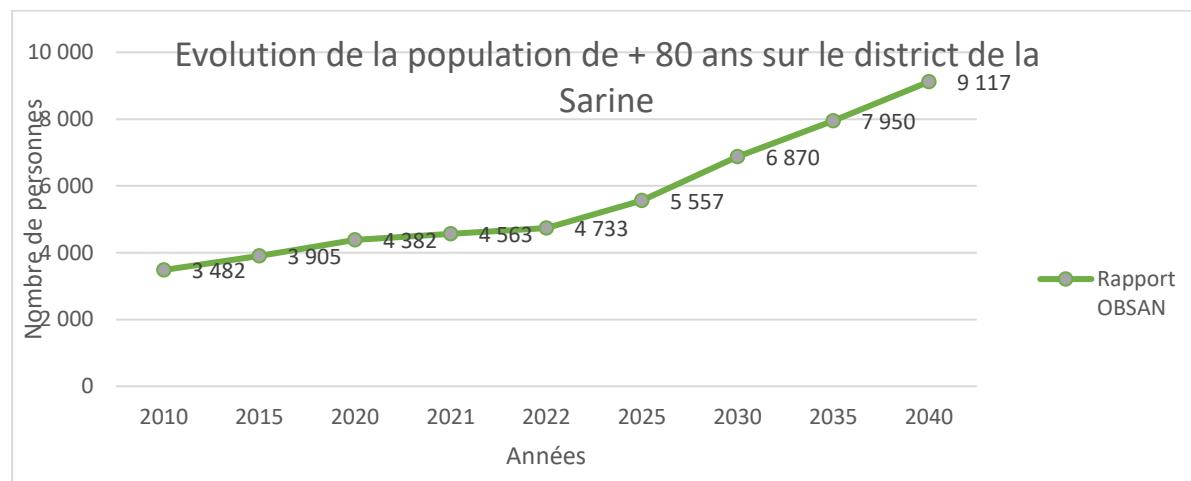
La présentation du plan comptable reprend comme base de travail le plan comptable MCH2 (Manuel de comptabilité harmonisé 2) en vigueur au sein du RSS depuis le 1^{er} janvier 2022. La structure comptable présentée correspond à la structure organisationnelle et hiérarchique du Réseau.

2 Eléments statistiques connus

En premier lieu, il faut rappeler que l'un des éléments le plus important pour évaluer la demande future est la croissance de la population des personnes de plus de 80 ans. Celles-ci étant les personnes les plus représentées dans les EMS et celles ayant le plus recours à l'aide et aux soins à domicile. En 2025, le département de la Santé public et des affaires sociales (DSAS) a élaboré sa nouvelle planification des soins de longue durée pour les années 2026-2030. Nous avons repris ces bases statistiques pour élaborer notre propre planification pour le district.



2.1. Evolution de la populations résidente du district de plus de 80 ans entre 2010 et 2040



Cette nouvelle étude démontre que le nombre de personnes de plus de 80 ans devrait croître de 3'482 à plus de 9'117 personnes entre 2010 et 2040, soit une augmentation de 162 % sur 30 ans ou plus de 5'635 personnes supplémentaires.

Ces nouvelles prévisions basées sur l'OBSAN démontrent que l'augmentation reste très soutenue même après 2030, alors que les précédentes projections utilisées montraient une augmentation moins linéaire après 2030.

2.2. Planification cantonale pour le district de la Sarine

Pour établir les projections futures, le canton a choisi le scénario cible suivant :

- La compression relative de la morbidité (les années de vie gagnées sont des années en bonne santé) ;
- 30 pour cent des personnes de niveaux de soins 0 à 6 qui seraient aujourd'hui prises en charge en EMS seraient à l'avenir prises en charges à domicile. Cet objectif doit être atteint par le biais d'une trajectoire cible jusqu'en 2040.
- Lors de la définition de la trajectoire cible, le Canton s'est basé sur une approche progressive vers ce scénario cible, en partant du principe que la prise en charge des personnes dans les niveaux de soins 1 et 2 peut être mise en œuvre immédiatement à domicile. Pour les personnes ayant des niveaux de soins plus élevés (3 à 6), une mise en œuvre plus lente est choisie, avec un plein effet du scénario en 2040.
- L'objectif est de permettre à ces personnes de rester à domicile dans de bonnes conditions. Cela passe bien sûr par une augmentation du nombre de soins

LAMAL à domicile. Mais cela nécessite aussi, et en accord avec les objectifs de la politique Senior+, des développements importants d'autres mesures liées à l'adaptation du logement, au soutien des proches, à d'autres aspects de sécurité et de veille ou encore à l'accompagnement social des personnes.

Pour 2030, le canton planifie pour le district les lits de la manière suivante, selon son rapport de la direction de la santé et des affaires sociales DSAS du 24 janvier 2025 :

Lits reconnus :	1'193 intégrants 74 lits (USD)
Lits séjours temporaires :	45 places
Foyers de jour :	15 places

En ce qui concerne les soins à domicile publiques, le canton planifie 170'052 heures soit 170 EPT et pour l'aide à domicile publique 11'093 heures soit 11 EPT.

2.3. Conséquences de la planification cantonale dans l'offre du district jusqu'en 2035

Comme relevé précédemment, la planification des soins de longue durée doit s'inscrire dans une perspective à moyen et long terme, pour permettre aux districts de planifier la construction de nouveaux EMS au minimum sur 10 ans. C'est pourquoi, la Codems propose de modéliser, sur la base du plan cantonal, le besoin en lits EMS aussi pour 2035, sur la base des chiffres 2030 et 2040 présentés par la DSAS.

Scénario cantonal diminuant les résidents RAI 0-6 de 30 % en 2040

Année	Population district	Nbre de lits	Pourcentage par rapport aux personnes de plus de 80 ans		Besoin de lits
2022	4'733	957	20.22 %		
2026	5'848	1'013	17.32%		
2030	6'870	1'238	18.02%	225	
2035	7'950	1'388	17.46%	150	
2040	9'117	1'540	16.89%	152	
			Total		527

Il faut remarquer que le nombre de lits pour 100 personnes de plus de 80 ans est en 2022 de 20,22 lits. En 2030, selon les propositions retenues par le canton de Fribourg, il n'y aura plus que 18,02 lits pour 100 personnes de plus de 80 ans. Cette diminution d'offre demandera tout de même la construction de 225 lits sur 5 ans et devra être compensée par une augmentation proportionnelle de la dotation en soin pour le service d'aide et soins à domicile.



La projection 2035, en tenant compte du scénario cible de l'état de diminution des résidents de 30% pour les RAI 0-6 démontre qu'il faudra construire encore 150 lits entre 2030 et 2035 pour atteindre 17,46 lits par 100 personnes de plus de 80 ans.

2.4. Evolution des heures facturées par le Service des aides et soins à domicile du district entre 2020 à 2025

Selon nos données statistiques et l'extrapolation sur les premiers mois de l'année 2025, nous allons vraisemblablement avoir environ 117'500 heures pour 2025, soit environ 4'500 heures de moins qu'en 2024.

	moyenne 2025-2020	2025	2024	2023	2022	2021	2020
Nbre heures		117 500	121 931	118 528	113 991	111 079	102 437
% augmentation	3.4%	-3.6%	2.9%	4.0%	2.6%	8.4%	5.9%
Nbre EPT			133	129	123	114	104.5
% augmentation	5.7%		3.1%	4.9%	7.9%	9.1%	3.5%

a. Planification du district sur la base des chiffres 2025

Actuellement, nous n'avons pas les données concernant la couverture des besoins en soins à domicile par le secteur privé. Il sied de rappeler que les communes par le biais du coût résiduel des soins subventionnent aussi le secteur privé. Pour élaborer la planification 2026-2030, nous partons des heures facturées et projetées pour 2025, en fonction des chiffres des 7 premiers mois de l'année 2025. Ainsi, pour 2026, nous prenons les projections 2025 plus les 8'200 heures supplémentaires prévues par la planification cantonale. Au niveau des EPT, nous partons du principe que 970 heures par EPT peuvent être facturées.

Facteurs d'augmentation sur la période sous revue :						
Planification cantonale augmentation par année						8000
Budget 2025 sur 130'000, alors que 117'500 prévu, les EPT 2026 seront calculés sur l'effectif						
2025						
	2030	2029	2028	2027	2026	2025
Nbre heures	157 500	149 500	141 500	133 500	125 500	117 500
% d'augmentation	5,4%	5,7%	6,0%	6,4%	6,8%	
Nbre EPT	162	154	145	137	129	134
Augmentation annuelle	8,2	8,2	8,2	8,2	-5,0	

Dans ce contexte, la Codems retient une augmentation annuelle des EPT selon le tableau ci-dessus et intègre ces chiffres dans le budget 2026 ainsi que le plan financier 2026-2030.

3 Compte de résultats

Face à ces augmentations inéluctables de la demande en soins, la stratégie du RSS table sur un développement de l'offre de l'aide et soins à domicile pour répondre le mieux possible aux besoins de la population du district. Dans cette optique, la comparaison ci-dessous entre 2016 et 2026 des budgets démontre que la mise en place du Réseau santé de la Sarine a permis de diminuer les charges pour les communes dans les domaines sous gestion directe du RSS dans les domaines suivants :

- HMS : le déficit de 2016 a été totalement résorbé (HMS à nouveau déficitaire pendant la phase de travaux d'agrandissement et de rénovation). En 2026 et 2027, à cause de l'allongement des travaux de 2 ans, le déficit du HMS sera facturé aux communes. Dès 2028, le HMS devrait redevenir bénéficiaire.
- Reprise de la Rose d'automne dès 2020 dont le déficit structurel (CHF 350'000.-) a été résorbé dès 2020 grâce aux synergies.
- SAS : diminution des montants demandés aux communes.

Dans le même temps, l'offre a augmenté de manière substantielle dans les domaines suivants :

- SASDS : augmentation de 50 EPT pour répondre à la demande et à la stratégie du RSS.
- Centre de coordination : 4.8 EPT permettant de répondre aux demandes pour les EMS, pour l'aide et soins à domicile et effectuer les évaluations pour la commission IF.
- Codems : augmentation de l'offre de 81 nouveaux lits dans le district entre 2015 et 2022, ainsi que la prise en charge des frais financiers pour la rénovation de 4 EMS (Les Martinets, le Gibloux, les Chênes et le Manoir) et la prise en charge des frais financiers de l'ISRF dès 2026.
- SAS : achat et gestion de 5 ambulances et d'un minibus.
- Création du Bataillon Sarine en charge de la défense incendie des communes du district (environ 600 pompiers).

Les éléments suivants, liés à des décisions cantonales ou fédérales, ont impacté les comptes du RSS :

- Augmentation de la grille salariale liée à la LPers pour les années 2017, 2018, 2020, 2021, 2023 et 2024. Pour 2025 et 2026 aucune augmentation. En 2026, le budget, sur la base du PAFE du canton, prévoit que les paliers ne soient octroyés qu'au mois de septembre au lieu du mois de janvier.
- HMS : stabilisation du prix de pension de CHF 108.- par journée de soins. Il faut remarquer que ce prix n'a pas augmenté depuis 3 ans, bien que l'indice des prix à la consommation a augmenté dans le même temps de 2,97%. Ainsi le montant

devrait être de CHF 3,20 de plus qu'actuellement. Ainsi le budget 2026 devrait encaisser CHF 126'000.- de plus que ce que nous pourrons facturer.

- SASDS : baisse des tarifs suite aux modifications de l'ordonnance sur les prestations de l'assurance des soins (OPAS).
- SAS : demande de l'Etat aux communes de mettre CHF 1.- par habitant dès 2019 pour la mise en place du dispositif sanitaire en cas d'évènements majeurs, ramené à CHF 0.70 dès 2022, puis CHF 0.60 dès 2023.
- Commission IF : les demandes d'indemnités ont passé de 391 bénéficiaires en 2015 à plus de 843 au 2^{ème} trimestre 2025. Cette commission est régie par une loi cantonale.

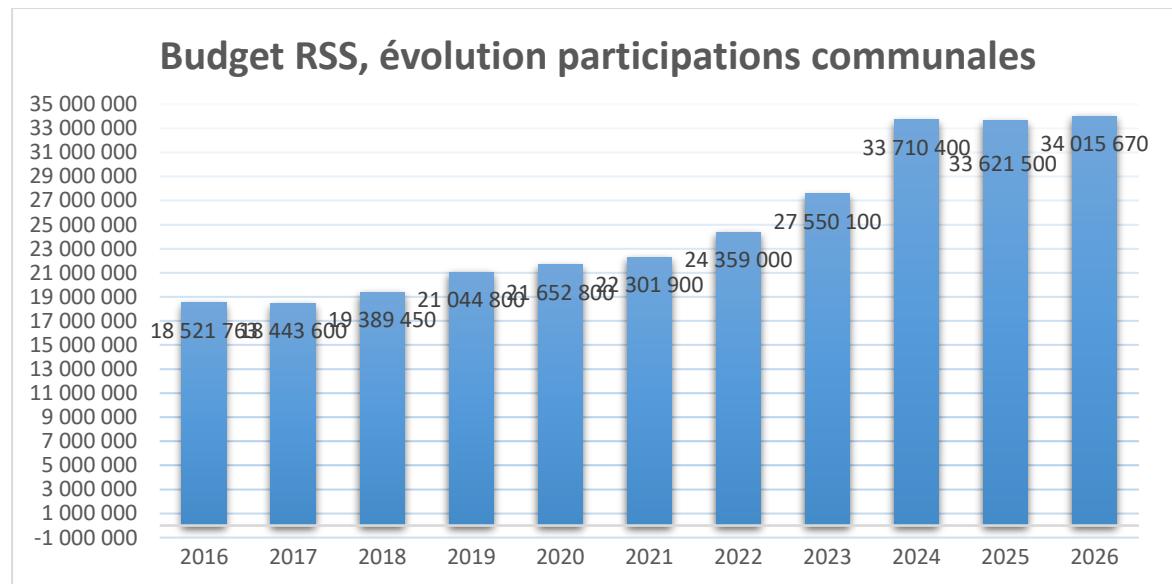


3.1 Evolution des participations communales

3.1.1 Evolution des participations communales 2016 – 2026

Les tableaux ainsi que les commentaires concernant le point 3.1.1 ont déjà été mentionnés dans le message au budget 2026.

Pour permettre une comparaison dans le temps de l'évolution des budgets du Réseau santé de la Sarine, nous avons repris les derniers budgets des entités ACSMS, Fondation pour l'aide et les soins à domicile de la Sarine, la CODEMS et la Commission des indemnités forfaitaires, et les avons cumulés. Le graphique ci-dessous regroupe ainsi le HMS, le SASDS, le SAS, le Centre de coordination, le PassePartout Sarine, la Commission des indemnités forfaitaires, la CODEMS, le rattrapage des frais financiers des EMS et le nouveau service Bataillon Sarine.



	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	Différence 2016 -2026
HMS	161 400	-	-	-	-	-	-	-	-	-	374 940	213 540
Bataillon Sarine							143 300	2 555 500	2 724 600	2 498 200	2 591 200	2 591 200
SASDS	4 246 734	4 295 000	4 683 900	4 960 300	5 418 600	5 705 300	5 933 800	6 727 900	7 667 900	7 863 500	7 421 550	3 174 816
SAS	1 362 350	1 182 300	1 152 900	1 498 100	1 508 500	1 507 700	1 420 200	1 497 600	1 565 500	1 557 100	1 481 200	118 850
Centre de coordination	-	-	412 050	408 300	439 300	492 200	508 700	524 400	607 500	629 300	683 080	683 080
PassePartout Sarine	40 800	41 200	44 100	57 000	57 300	56 300	56 000	56 200	62 200	87 100	87 500	46 700
Commission IF	3 054 700	3 234 100	3 893 000	4 007 200	4 429 000	4 940 300	5 312 100	5 574 900	6 091 100	7 201 200	7 702 600	4 647 900
CODEMS	8 941 779	8 985 600	8 507 300	9 427 500	9 122 800	8 931 600	10 549 200	10 613 600	14 341 600	13 785 100	13 673 600	4 731 821
Rattrapage frais financiers	714 000	705 400	696 200	686 400	677 300	668 500	435 700	-	-	-	-	-714 000
Total	18'521'763	18'443'600	19'389'450	21'044'800	21'652'800	22'301'900	24'359'000	27'550'100	33'060'400	33'621'500	34'015'670	15'493'907

Le total des charges pour les communes est passé de CHF 18'521'763.- en 2016 à CHF 34'015'670.- en 2026 soit une augmentation de CHF 15'493'907.-. Cette augmentation est liée aux sources d'accroissements suivantes :



- Commission des indemnités forfaitaires pour CHF 4'647'900.-.
- Service d'aide et de soins à domicile pour CHF 3'174'816.-.
- CODEMS pour CHF 4'719'421.-.
- Création du centre de coordination pour CHF 683'080.-.
- Création du Bataillon Sarine pour CHF 2'591'200.-.

A noter que l'augmentation des salaires liée au renchérissement décidé par le Conseil d'Etat génère des charges supplémentaires réparties sur l'ensemble des services du RSS. Les taux appliqués depuis la création du RSS sont les suivants :

2017 : 0.40 %	2018 : 0.30 %	2020 : 0.30 %
2021 : 0.25 %	2023 : 2.74 %	2024 : 2.52 %
2025 : 0.00 %	2026 : 0.00 % (selon infos actuelles)	

Vous trouverez ci-dessous l'évolution par service :

HMS (augmentation CHF 213'540.-) : Les budgets du HMS pour les années 2015 et 2016 présentaient des pertes importantes. Dès le budget 2017, le HMS est devenu bénéficiaire. Cette situation est en grande partie due à des réductions importantes au niveau des charges de personnel. Dès l'année 2020, le HMS englobe l'activité de la Rose d'Automne et ceci sans engendrer de pertes pour les communes. La perte 2018 de l'EMS de la Rose d'Automne était de CHF 350'000.-. Dès 2022, le HMS a dû diminuer sa capacité de 143 à 108 résidents. Ceci durant toute la phase de travaux, prévue initialement pour 3 ans, mais finalement pour 5 ans. Les exercices 2024 à 2027 seront déficitaires. Pour les années 2024 et 2025, le RSS a pu absorber les pertes mais pour l'année 2026, la participation des communes sera sollicitée. La gestion du home de la Sarine sur deux sites différents génère énormément de défis au quotidien. Finalement, le home de la Sarine continue sa transformation par la réalisation des secteurs A2 et A3 qui sont annoncés pour 2027 et permettront dès la fin 2027 d'être en pleine capacité à plus de 142 résidents.

Bataillon Sarine (augmentation CHF 2'591'200.-) : Ce secteur a été rattaché au RSS en 2023. Et il englobe l'ensemble des charges et des revenus en rapport avec la défense incendie des communes de la Sarine conformément à la LDIS. Le montant ci-dessus correspond uniquement au montant résiduel à charge des communes d'après la clé de réparation voulu selon les nouveaux statuts.

SASDS (augmentation CHF 3'174'816.-) :

- L'augmentation est liée principalement à l'accroissement de l'offre induite par la nécessité d'accompagner l'évolution démographique et le vieillissement de la population, à la volonté de privilégier la prise en charge ambulatoire. Entre le budget 2016 et le budget 2026, le Réseau santé de la Sarine a ainsi engagé 52 nouveaux EPT.
- Une baisse des tarifs dès l'exercice 2020, suite aux modifications de l'ordonnance sur les prestations de l'assurance des soins (OPAS), engendre une diminution importante des recettes.

SAS (augmentation CHF 118'850.-) : Dès 2019, une nouvelle charge de l'ordre de CHF 106'000.- en lien avec le dispositif sanitaire en cas d'évènements majeurs a également été inscrite au budget. Sans cette nouvelle charge, le budget du SAS est très stable dans le temps. Les augmentations salariales sont compensées par l'augmentation du nombre



d'intervention. Il faut rappeler que dès le budget 2025, le SAS est installé à Fribourg et intègre la location du bâtiment Batpol à la Ville de Fribourg pour l'installation de la direction Secours. La participation des communes sera diminuée de 4.9% pour le budget 2026 (- CHF 75'900.-).

Centre de coordination (nouveau service pour une charge de CHF 683'080.-) : Le Centre de coordination est un nouveau service qui a vu le jour en 2018. En 2024, ce service emploie 4 .5 EPT dont 0.8 qui sera entièrement refacturé à la commission des indemnités forfaitaires. En 2026, la légère augmentation est due à la refacturation des imputations internes et à l'augmentation des EPT de 0,3 pour permettre d'absorber l'augmentation des demandes IF.

PassePartout de la Sarine (augmentation CHF 46'700.-) : La variation de charge entre 2016 et 2026 est principalement due à la prise en charge par le PassePartout d'une partie des frais des locaux et des charges du HMS pour un montant de CHF 12'000.-. Pour 2026, également une augmentation légère dû aux imputations internes.

Commission IF (augmentation CHF 4'647'900.-) : Le nombre de bénéficiaires (proches aidants) est en constante augmentation. A titre informatif, il y a eu 391 bénéficiaires d'indemnités forfaitaires lors du 1^{er} trimestre 2016. Au 30 juin 2025, le nombre de bénéficiaires est passé à 843 personnes. En outre, il faut rappeler qu'en 2024 l'indemnité maximale est passée de CHF 25.00 à CHF 35.00 par jour, ce qui a entraîné une augmentation de CHF 650'000.- en plus de l'augmentation annuelle. Chaque année, la demande de bénéficiaire ne cesse d'augmenter. Pour le budget 2026, le montant d'augmentation retenu correspond à la moyenne d'augmentation des 5 dernières années.

CODEMS (augmentation CHF 4'731'821.-) : Malgré la prise en charge dès l'année 2019 des rénovations et des agrandissements des EMS des Martinets et du Gibloux pour CHF 35'000'000.-, la charge pour les communes est restée stable pour la CODEMS jusqu'en 2021. Ces travaux ont permis une augmentation de 55 lits reconnus en Sarine. La baisse des taux hypothécaires est l'un des facteurs qui a permis de maintenir la charge pour les communes au même niveau qu'en 2016. Le budget 2023 enregistre pour la première fois un montant de CHF 1'600'000.- en lien avec les retards d'amortissements des EMS de la Sarine selon décision de l'assemblée des délégués du 25 septembre 2019. Il faut rappeler que ces retards d'amortissements seront facturés sur une période de 5 ans, soit de 2023 à 2027 y compris. En 2019, l'assemblée avait voté un montant maximum de CHF 3'100'000.- par année et durant 5 ans, celui-ci est ramené à CHF 1'400'000.-. Ceci a été réalisé grâce à la mise en réserve des économies faites par le RSS dans les comptes 2018 à 2021, soit CHF 5'931'900.-.

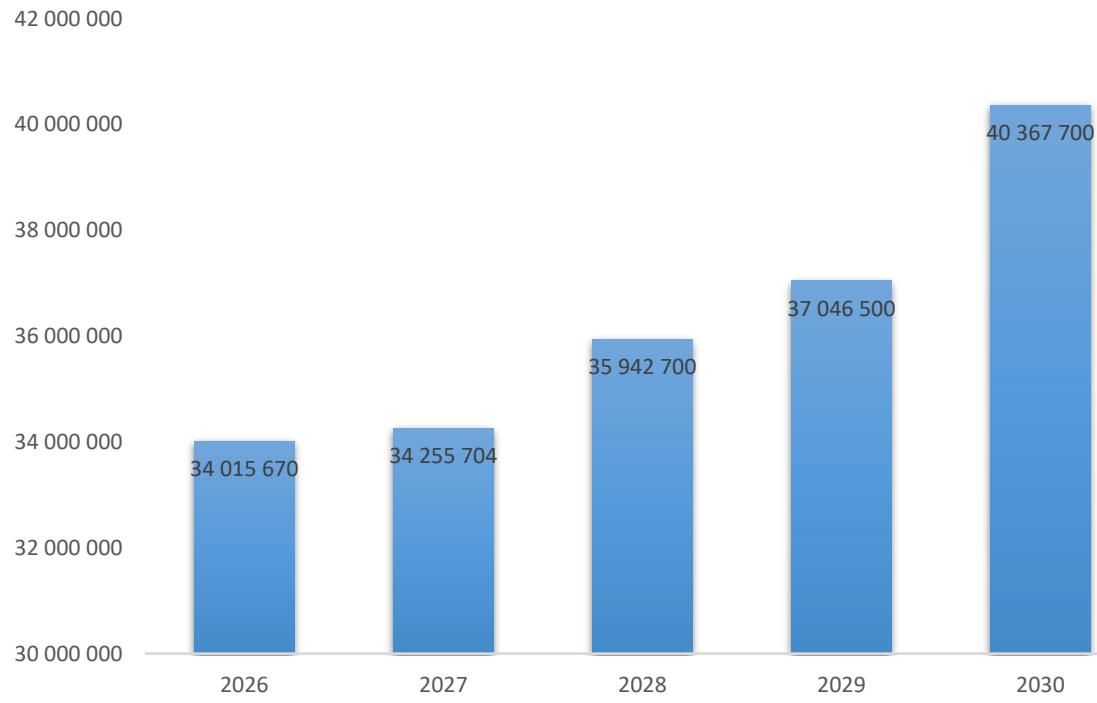
L'augmentation 2024 de plus de 3'700'000.- est due à la prise en charge des agrandissements et rénovations des EMS des Chênes à Fribourg et du Manoir à Givisiez. En 2025, les premiers rattrapages des retards d'amortissements et la diminution des taux d'intérêts ont permis de diminuer le budget 2025 par rapport à 2024 de plus de CHF 550'000.-. En 2026, malgré l'intégration de l'ISRF et la prise en charge des frais financiers pour CHF 616'000.-, le budget diminue car les taux d'intérêts sont inférieurs à ceux de 2025.

3.1.2 Evolution des participations communales 2026-2030

Sur les mêmes bases que le point 3.1.1 ci-dessous, nous vous présentons les évolutions prévisibles pour les années 2026 à 2030.



Evolution des participations communales au RSS



	2026	2027	2028	2029	2030	Différence 2026 -2030
HMS	374 940	90 504	-	-	-	-374 940
Bataillon Sarine	2 591 200	2 610 400	3 127 400	3 494 400	3 507 400	916 200
SASDS	7 421 550	7 704 300	8 164 400	8 539 200	9 071 000	1 649 450
SAS	1 481 200	1 400 700	1 427 200	1 475 000	1 521 400	40 200
Centre de coordination	683 080	683 200	692 700	698 300	704 800	21 720
PassePartout Sarine	87 500	88 300	88 400	88 600	88 900	1 400
Commission IF	7 702 600	8 173 400	8 643 300	9 113 200	9 583 700	1 881 100
CODEMS	13 673 600	13 504 900	13 799 300	13 637 800	15 890 500	2 216 900
Total	34 015 670	34 255 704	35 942 700	37 046 500	40 367 700	6 352 030

Le total des charges pour les communes passera de CHF 34'015'670.- en 2026 à CHF 40'367'700 en 2030, soit une augmentation de CHF 6'352'030.-.

Les charges de personnel sont augmentées annuellement de 1.5 % au maximum par service. Cette augmentation est liée notamment au fait que la majorité des employés du RSS n'a pas encore atteint le nombre de paliers maximum selon la LPers.

Nous avons tenu compte également d'un taux d'inflation sur les biens, les services et les marchandises de 0.5 %.

Le budget du HMS a été établi sur la base d'une moyenne de 108 résidents jusqu'en 2026, et 120 dès l'exercice 2027, puis 142 en 2028.

Vous trouverez ci-dessous l'évolution par service :

Services transversaux :

- Les charges sont entièrement imputées sur les autres services.

Bataillon Sarine (augmentation CHF 916'200.-):

- Ce secteur intégré en 2023 dans les états financiers du RSS englobe l'ensemble des charges et des revenus en rapport avec la défense incendie des communes de la Sarine conformément à la LDIS.
- Les charges sont calculées sur un effectif de 600 pompiers.
- Le plan financier intègre l'achat du bâtiment « Sofraver » en 2026, une nouvelle caserne à Marly dès 2027, la caserne de Sarine Nord dès 2028 ainsi que la caserne du Gibloux à partir de 2029.

HMS :

- Les budgets du HMS pour les années 2015 et 2016 présentaient des pertes importantes. Dès le budget 2017, le HMS est bénéficiaire. Cette situation est en grande partie due à des réductions importantes au niveau des charges de personnel.
- Dès l'année 2020, le HMS englobe l'activité de la Rose d'Automne et ceci sans engendrer de pertes pour les communes. Grâce aux synergies avec le HMS et à la diminution des coûts administratifs et de restauration, le résultat de la Rose d'Automne est équilibré. Le prix de pension figure dans la planification à hauteur de CHF 108.- par jour et par résident.
- Pendant la phase des travaux de 2022 à 2026, le nombre de résidents a été abaissé à 108 et 120 pour 2027, ceci engendre des pertes annuelles de plus de CHF 300'000. Jusqu'en 2025, le déficit lié aux travaux a été pris en charge par le RSS, grâce aux bénéfices cumulés durant les années 2017 à 2022. L'allongement des travaux jusqu'en 2027, ne permet pas de pouvoir absorber les déficits 2026 et 2027, qui sont facturés aux communes. Dès 2028, le HMS devrait être bénéficiaire, pour autant que le prix de pension soit réadapté au renchérissement basé sur les chiffres de fin 2022.

SASDS (augmentation CHF 1'649'400.-) :

- L'augmentation est liée principalement aux charges de personnel soins (compte 4210.3010.15). Hormis l'augmentation des salaires selon la LPers, il est prévu que le nombre d'EPT en lien avec les soins passe de 138.4 en 2026 à 168.3 en 2030. Cette augmentation est liée principalement à l'augmentation de l'offre, induite par la nécessité d'accompagner l'évolution démographique et le vieillissement de la population, à la volonté de privilégier la prise en charge ambulatoire.
- L'augmentation des recettes figurant dans le compte 4210.4221.01 est liée aux engagements des EPT ci-dessus.

SAS (augmentation CHF 40'200.-) :

- L'augmentation est liée principalement aux charges de personnel soins (compte 4220.3010.01). Cette augmentation est liée aux passages annuels des paliers selon la LPers.

Centre de coordination (augmentation CHF 21'720.-) :

- Les charges supplémentaires sont liées aux augmentations de salaires selon la LPers.

Commission IF (augmentation CHF 1'881'100.-) :

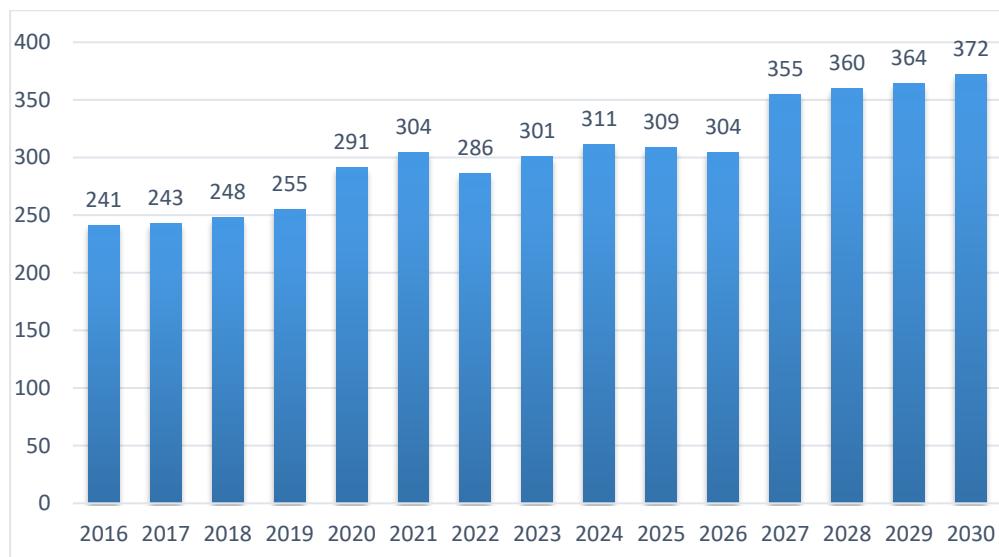
- Le nombre de bénéficiaires est en constante augmentation. Il y a eu une forte progression ces dernières années. Nous estimons une progression annuelle de CHF 380'000.- (moyenne des 5 dernières années).

CODEMS (augmentation de CHF 2'216'100.-) :

- Les frais financiers restent stables entre 2026 et 2029. Cet état de fait est possible grâce aux différents versements des retards d'amortissement aux EMS.
- L'augmentation des charges en 2030 est due à la prise en charges des frais financiers de l'EMS de la Gotta à Belfaux (+120 lits), des Epinettes à Marly (+52 lits) et des Bonnesfontaines à Fribourg (+ 23 lits).

3.2 Evolution des équivalents temps plein (EPT) depuis la création du Réseau

Vous trouverez ci-dessous un tableau montrant l'évolution des EPT du RSS depuis sa création jusqu'à la fin de la période de l'actuel plan financier. Nous constatons une augmentation de 129 EPT en 14 ans. Les apprentis et les stagiaires ne sont pas pris en compte dans ce tableau.



Dates clés :

2020 : reprise de l'EMS de la Rose d'Automne (31 EPT)

2022 : réduction du personnel suite à la diminution du nombre de résidents du HMS pendant la phase des travaux

2023 : intégration du nouveau service Bataillon Sarine pour 10 EPT

2027 : augmentation du personnel du HMS suite à la fin des travaux

Dès le budget 2020, le service d'aides et de soins à domicile augmente entre 2 et 8 EPT par année. L'augmentation est liée principalement à l'augmentation de l'offre, induite par la nécessité d'accompagner l'évolution démographique et le vieillissement de la population, à la volonté de privilégier la prise en charge ambulatoire.

4 Investissements

Le plan quinquennal 2026 – 2030 enregistre principalement les dépenses suivantes :

- Remplacements usuels d'investissements, principalement pour le secteur de l'informatique, le bataillon Sarine et le service d'ambulances.
- Des montants de concours et d'études pour la construction de 4 nouvelles casernes.
- Un montant de CHF 6'374'000 pour la construction d'une caserne ainsi que des bureaux pour l'antenne II des SASDS à Marly (montant avant subvention de l'ECAB).
- Un montant de CHF 9'000'000.- pour l'achat l'immeuble 2220 et 2221 de la commune d'Avry (secteur Avry-sur-Matran) Sofraver (montant après subvention de l'ECAB et travaux d'adaptation).

- Un montant de CHF 4'000'000.- pour la construction d'une caserne pour le secteur Sarine Nord (montant après subvention de l'ECAB).
- Un montant de CHF 4'000'000.- pour la construction d'une caserne dans le Gibloux (montant après subvention de l'ECAB).
- Un montant de CHF 2'600'000.- pour la requalification de l'espace parking et SAS sur le site du HMS.

Les casernes de pompiers qui seront construites par le RSS seront subventionnées à hauteur de 20 à 25 % par l'ECAB.

5 Conclusions

La prévision est un exercice difficile. En effet, il est important de rappeler que les résultats de la planification financière sont soumis à des incertitudes et à des limites inhérentes aux projections à établir sur plusieurs années, telles que :

- L'évolution démographique
- L'impact des éventuelles adaptations de bases légales cantonales et fédérales qui auraient des incidences en matière de charges et de produits
- La variation des taux d'intérêts
- L'incertitude de l'évolution des recettes

Cette planification financière répond ainsi au besoin de se doter d'un outil indispensable d'aide à la décision permettant notamment une meilleure « vision » à moyen et long terme.